

## COMMUNE DE SAINT ANDRE EN VIVARAIS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/05/2022

#### Convocation du 03/05/2022

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, CHARRIER Brigitte, GRANGEON Régis, MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, PAULET Marjolaine, VIGIER Nicole

Absents :

Pouvoirs : MONGRENIER Julien donne pouvoir à CAVROY Antoine  
QUIBLIER Aymeric donne pouvoir à MARCON Jean Michel

N° 2022 – 11 Objet : Eveil Musical 2022/2023

Le Maire expose aux membres présents, que le Conseil Général inscrit dans une politique culturelle des actions de sensibilisation aux pratiques musicales destinées aux élèves des écoles publiques et privées.

Le programme annuel résulte d'un projet pédagogique et culturel conçu par l'enseignant en concertation avec le Musicien-Intervenant. Les interventions en classes peuvent être établies sur la base d'un cycle de 15 séances.

**L'impact de la loi NOTRe** : auparavant financé par le Conseil Départemental de l'Ardèche et les communes et intercommunalités, le dispositif n'est désormais plus qu'à la seule charge de ces dernières.

Coût de la prestation 600.00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure l'accord avec le Conservatoire Ardèche Musique et Danse sous forme de Convention.

Après avoir ouï cet exposé le conseil municipal délibère et accepte la proposition du maire.

VOTE : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2022 – 12 Objet : Travaux de voirie – Réfection des voies

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est important de faire des travaux de voirie (renvoi d'eau, coupe d'eau, pose de grave et goudronnage). Ces travaux interviennent dans le cadre des travaux de voiries. Une mise en concurrence a été réalisé pour faire appel à un prestataire extérieur, afin d'effectuer ces travaux de voirie.

Pour cela nous avons consulté deux entreprises :

#### **Travaux de renvoi d'eau, coupe d'eau, pose de grave**

FLOURY Daniel : Aire de pique-nique (parking) : 2 928 € HT, chemin les Fayes : 2 660 € HT, chemin La raze (coupe d'eau) : 120 € HT, chemin des Scies : 280.90 € HT, Beaudinet : 480 € HT, Chemin de La Valette : 2 049.60 € HT, chemin de Brameloup (coupe d'eau) : 248 € HT  
Soit un total de 8 766.50 € HT

CHANTRE : Aire de pique-nique (parking) : 8 271 € HT

#### **Goudronnage**

Entreprise Vivaroise :	Eiffage :
Chemin de La Chave : 24 678.25 € HT	33 072.00 € HT
Chemin Les Fayes : 21 849.90 € HT	29 282.00 € HT
Chemin de Basset : 10 733.30 € HT	13 522.00 € HT
Chemin de La Vialette : 3 022.25 € HT	3 875.00 € HT
Soit un total de 60 283.70 € HT	79 751.00 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux à FLOURY Daniel pour un montant de 8 766.50 € HT pour les travaux de renvoi d'eau, coupe d'eau, pose de grave.

Autorise Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux à Entreprise Vivaroise pour un montant de 60 283.70 € HT pour le goudronnage.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

N° 2022- 13 Objet : Validation du montant pour aider le peuple Ukrainien

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 29/03/2022, il a été décidé que la mairie double chaque euro de bénéfice du bal des Effangeas, qui a eu lieu le 07/05/2022, pour aider à l'achat de produits de première nécessité pour le peuple Ukrainien.

L'association Effangeas a récolté 587.75 € de bénéfice lors de ce bal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la mairie donne cette même somme à l'association Effangeas pour aider à l'achat de produits de première nécessité pour le peuple Ukrainien.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

De donner 587.75 € à l'association Effangeas pour aider à l'achat de produits de première nécessité pour le peuple Ukrainien.

VOTE : POUR 7

CONTRE 2

ABSTENTION 1

N° 2022 – 14 Objet : Attribution subvention à l'ACCA

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer la subvention pour l'année 2022 à association communale de chasse agréée suite à leur demande :

**L'ACCA :**

Voté en 2021

Proposition 2022

0 €

250 €

VOTE : POUR 7

CONTRE 0

ABSTENTION 3